

Projet Educatif et Projet Pédagogique de l'accueil de Loisirs

A la suite de la nouvelle réglementation de Jeunesse et Sport nous sommes dans l'obligation de fournir aux familles les grandes lignes du Projet Educatif ainsi les objectifs du projet Pédagogique.

Projet Educatif

➤ Présentation de l'organisateur :

Héricourt en Caux est une commune rurale de 950 habitants (en 2019), installée aux sources de la vallée de la Durdent, entre Yvetot et Cany-Barville dans un environnement calme.

Elle est dotée d'une école publique « **La Ronde des Couleurs** » fréquentée par 133 élèves répartis en 6 classes maternelles et élémentaires, résidants de la commune ou issus du regroupement pédagogique intercommunal avec Roquefort, ou encore provenant des communes aux alentours.

6 agents communaux assurent l'encadrement, l'accompagnement et l'accueil de ces élèves pendant le temps scolaire, la pose méridienne et le temps périscolaire.

Le **Bureau d'Animation de la commune** est une structure ouverte depuis 1998, dirigée par une animatrice communale titulaire. Ce service municipal assure entre autres la mise en place d'un service jeunesse répondant aux besoins des enfants de 3 à 13 ans au travers de diverses propositions d'accueil.

Depuis septembre 2017 le Bureau d'Animation a emménagé à la Maison de l'Animation 1 route du Moulin Bleu 76 560 HERICOURT-EN-CAUX dans l'ancienne maison du campeur qui a été rénové.

➤ Les Valeurs éducatives portée par la collectivité :

• Respecter :

- L'humain
- Soi-même
- Le matériel
- L'environnement
- La loi

• Accéder à l'autonomie

• S'exprimer :

- Par son corps
- Verbalement et par écrit
- De façon artistique

• Etre ACTEUR de ses loisirs

• Vivre dans son environnement avec un regard différent.

➤ Les objectifs éducatifs de la collectivité

Proposer un cadre épanouissant qui incite les enfants à une plus grande socialisation dans le respect :

- Des règles de vie du groupe et des individus
- De l'équipe éducative
- Du matériel et des locaux mis à disposition

Permettre aux enfants de découvrir et de respecter leur environnement naturel, les lieux d'accueil et de visites.

Valoriser les relations avec les familles dans le respect de la confiance qu'elles accordent à l'équipe éducative et à la structure d'accueil (sécurité physique, morale et affective ainsi que le bien-être des enfants).

• Favoriser :

- L'accession à l'autonomie en responsabilisant les enfants, tout en veillant à ce qu'ils se respectent les uns les autres
- La prise de décision lors des activités proposées
- L'affirmation des choix en fonction des affinités et sensibilités de chacun
- L'affirmation de sa personnalité
- L'esprit d'initiative au sein du groupe

- **Amener l'enfant à s'exprimer :**
 - Ouvertement à l'oral et à l'écrit en toute occasion lors des activités
 - En confiance avec son corps lors des activités physiques et artistiques
 - Librement pour faire part de son ressenti et de ses émotions
- **Permettre à l'enfant d'être ACTEUR de ses loisirs**
 - Laisser l'enfant AGIR
 - Prendre en compte l'avis de l'enfant
 - Répondre aux besoins et envies de l'enfant
- **Donner à l'enfant :**
 - Une ouverture sur le monde extérieur
 - Les outils nécessaires à la compréhension du monde qui l'entoure
 - La possibilité de développer son esprit critique

Profiter des temps de repas (midi, goûter, pique-nique) pour sensibiliser l'enfant à l'importance de l'équilibre alimentaire et à ces moments de convivialité.

➤ **L'équipe éducative**

La coordinatrice de la Maison de l'Animation (animatrice territoriale) est totalement investie dans la démarche de mise en place d'un Accueil de Loisirs à Héricourt en Caux, de l'Accueil de la garderie périscolaire et du bon fonctionnement de la Maison de l'animation. En poste depuis 2002, elle est titulaire des diplômes suivants : B.E.A.T.E.P., B.A.F.A, B.N.P.S, A.F.P.S, PSC1 et occupe donc de fait le poste de directrice des Accueils de Loisirs.

Trois animateurs 1 animatrice-directrice adjointe (MASTER MEEF/CAP AEPE) et 1 animatrice (CAP AEPE) et 1 animatrice (BPJEPS APT) secondent la coordinatrice de la Maison de l'animation dans ses missions liées au service jeunesse. Ils sont recrutés comme adjoint d'animation territoriale.

Chaque année, pour l'Accueil de Loisirs de Juillet, des animateurs diplômés et/ou stagiaires sont recrutés par la directrice sous la houlette des élus à partir d'une lettre de motivation et d'un CV.

Parmi les critères de sélection des candidats, la collectivité exige prioritairement que chaque animateur :

- Ait conscience de son **rôle éducatif**,
- Mesure **l'importance du travail en équipe**,
- Soit prêt à **s'engager dès la première réunion de préparation et ce jusqu'au bilan de fin de session**,
- N'ait pas d'attitude ni de **réflexion qui puisse mettre en danger les enfants**
- Soit **autonome et responsable**
- **Assure la protection physique et morale de l'enfant**
- **Adhère et respecte le projet pédagogique et le projet d'animation selon la thématique**

➤ **Les locaux**

Pour les différents Accueils de Loisirs, les locaux de l'école « La Ronde des Couleurs » sont mis à la disposition de l'équipe éducative.

Afin que les enfants identifient bien ce lieu comme l'Accueil de loisirs et non comme l'école, les salles de classe ne sont pas investies (sauf au mois de juillet), et les parties fréquentées sont réaménagées et décorées.

Sont accessibles :

- La salle de motricité
- Deux classes qui sont transformées en atelier peinture / activités manuelles
- La bibliothèque
- La cour
- La salle de restauration et son extension et la cuisine
- Le dortoir de 19 lits
- Les sanitaires adaptés aux petits et aux grands
- La laverie (machine à laver et sèche-linge)
- La salle de réunion destinée au bureau de la directrice et à l'espace infirmerie

Des espaces communaux peuvent également être investis :

- La salle de la Résidence des Sources
- La salle polyvalente Roncaro
- La Maison de l'Animation
- Le stade de foot
- Le terrain de la Maison de l'Animation

➤ **Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs :**

➤ **Vacances de Juillet :** 14 jours

Dans les locaux de l'école « la Ronde des Couleurs »

Animations à la journée, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h

Accueil échelonné le matin de 8h30 à 9h00 et le soir de 17h à 17h30.

Public : enfants de 4 à 13 ans

Fréquentation moyenne : 7 enfants de -6 ans et 43 enfants de + de 6 ans enfants par jour

➤ **Politique tarifaire**

- La collectivité a fait le choix d'une politique familiale de proximité, en fixant un tarif dégressif en fonction du quotient familial pour les enfants de la commune et hors communes.
- Le tarif est même pour les familles d'Héricourt et de Rocquefort (dont les enfants sont scolarisés à l'école d'Héricourt dans le cadre d'un RPI).
- Les familles ont la possibilité de tout régler ou une partie des frais avec les Bons CAF de la Caisse de Seine Maritime, les Chèques Vacances et les aides des comités d'entreprises.
- La collectivité reste à l'écoute des problèmes particuliers des familles et le C.C.A.S. peut être interpellé pour toute difficulté financière.
- La commission jeunesse reste à l'écoute des suggestions et remarques des familles.

➤ **La sécurité**

- Les locaux mis à disposition par la Collectivité sont conformes aux normes de sécurité en vigueur.
- Le gîte accueillant les enfants lors des séjours sont conformes aux normes de sécurité et d'hygiène
- L'assurance multirisque de la commune couvre également les accueils de loisirs et les activités périscolaires
- L'effectif d'encadrement est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants inscrits selon la réglementation en vigueur
- Le respect des règles est une priorité en tout temps.

➤ **Evaluation**

La directrice rapporte régulièrement à la Collectivité les bilans de fréquentation et de bon déroulement des différents accueils, se basant à la fois sur des critères quantitatifs (fréquentation, régularité, participation aux activités proposées), mais aussi qualitatifs (évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration, respect des règles de vie...).

Plusieurs outils ont également été mis en place sur le terrain pour mesurer l'impact des interventions et la réalisation des objectifs de la Collectivité et de l'équipe éducative :

- Un questionnaire/enquête auprès des nouvelles familles fréquentant l'Accueil de Loisirs du mois de juillet, ce qui permet de faire évoluer la structure et d'apporter de nouvelles idées.
- Un questionnaire est également proposé aux enfants sur la session de l'été car leur avis est important car ce sont les premiers concernés par le fonctionnement et les activités proposées
- La tenue sérieuse du carnet de bord de chaque animatrice de l'équipe et la rédaction rigoureuse des fiches-bilan alimentent et enrichissent les actions, et les projets futurs avec l'objectif principal d'un accueil de qualité.

Projet Pédagogique

➤ L'équipe d'encadrement :

1 directrice (CAP AEPE – MASTER MEEF), 1 animatrice (CAP AEPE), 1 animatrice (BPJEPS APT), 1 animatrice (CAP accompagnement Petite Enfance) et un agent de service.

Au sein de l'équipe d'animation 3 membres sont titulaires du PSC1. Mylène sera nommée comme assistante sanitaire durant la session. Elle sera secondée par ses collègues titulaires du PSC1

Tout le personnel fait partie du personnel en poste sur la commune. Ils sont recrutés comme adjoint territoriale d'animation.

Toute animatrice participant à la session devra adhérer au projet pédagogique. L'équipe est composée d'animatrices formées au regard des textes en vigueur.

➤ Objectifs Pédagogiques :

• **1 –Favoriser l'éducation et la vie en collectivité**

- Respect des règles élémentaires d'hygiène et de politesse
- Respect de soi et d'autrui
- Respect des règles de vie
- Respect de l'environnement (naturel, locaux, matériel)

• **2 -Permettre l'épanouissement et l'autonomie et développer la personnalité de l'enfant**

- Choix dans l'activité
- Mise en place d'outils pour recevoir les attentes et les avis
- Se servir seul à table et choisir ses copains de table

• **3 -Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées au travers des activités et du thème**

- Favoriser la créativité manuelle et artistique de l'enfant
- Mettre en place des activités ludiques dans lesquelles l'enfant pourra s'exprimer et s'épanouir

• **4 –Favoriser les relations avec l'extérieur**

- Faire connaître ce qui est fait à l'Accueil de Loisirs
- Faire en sorte que les familles se sentent concernées par ce que font leurs enfants à l'Accueil de Loisirs

➤ Journée type :

La construction de la journée type doit être pour nous l'occasion de discuter collectivement de nos conceptions de la vie quotidienne à l'ALSH

S'il est important d'offrir des points de repères temporels aux enfants, il convient toutefois de ne pas s'enfermer dans des horaires trop stricts et de conserver des capacités d'adaptation.

L'accueil et le départ se font de manière échelonnée.

- *8h30 : Début de l'accueil*
- *8h30-9h30 : Accueil des enfants, répartition sur les coins permanents : cuisine, jeux de sociétés, voitures, jeux de construction...*
- *A partir de 9h45 : Moment de cohésion en groupe (chant, discussion, distribution du courrier, présentation des activités...)*
- *Dès 10h : Début des activités*
- *A partir de 11h45 : Rangement, retour au calme, passage aux sanitaires avant d'aller manger*
- *Dès 12h00 : Déjeuner*

- Vers 13h00 : *Activité libre (activité en autonomie en fonction de leurs besoins et de leurs choix) : coins permanents, jeux à l'extérieur, repos ou sieste (nous disposons d'un espace repos afin de respecter le rythme de l'enfant) ou petite activité proposée par les animatrices à tour de rôle ou en autonomie.*
Temps de « non activité », choix d'aller d'un coin permanent à un autre ou de ne rien faire
- Entre 13h30-14h : *Accueil des enfants qui viennent l'après-midi*
- Entre 14h et 14h15 : *Rangement du temps libre et présentation des activités de l'après-midi*
- Vers 14h15 : *Début des activités*
- A partir de 16h15 : *Rangement, retour au calme, passage aux sanitaires avant d'aller goûter*
- A partir de 16h30-16h30 : *Goûter soit à l'extérieur ou à l'intérieur en fonction du temps*
- Dès 17h00 : *Départ des premiers enfants*
- 17h30 : *Fin de l'accueil*

➤ **L'accueil de loisirs**

Depuis 2007 les centres de loisirs sont devenus des accueils de loisirs sans Hébergement qui à présent sont appelés : accueils collectifs de mineurs (ACM). Ils ont d'abord été créés pour répondre à un besoin de garde d'enfants. Cette demande sociale reste très importante notamment pour les parents. Mais cela ne doit pas empêcher d'y associer un projet éducatif et un projet pédagogique.

Dans l'accueil de loisirs nous pouvons mettre en place un fonctionnement pour que chaque enfant trouve sa place, y soit reconnu comme individu à part entière.

Le temps d'accueil est un moment clé de la journée. Il permet à la directrice d'avoir un temps d'échange avec les parents et d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

L'aménagement de l'espace a alors toute son importance. La mise en place **des coins permanents diversifiés**, répondant aux différents besoins des enfants, favorise cet accueil individualisé. Ce temps **permet aux animateurs de se consacrer aux enfants qui demandent une relation privilégiée : moment d'attention, de partage autour d'un jeu de société, ou tout simplement de discussion.**

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir ses parents qui doivent trouver eux aussi leurs places à ALSH. Ils doivent pouvoir être informés du fonctionnement de l'accueil, des activités, des projets en cours ou à venir mais aussi de la façon dont l'enfant vit sa journée à l'accueil de loisirs.

➤ **Modalité d'accueil pour les moins de 6 ans**

Les enfants de -6ans ont un rythme beaucoup plus lent, le délai de battement entre les activités sera plus long, les temps d'activités seront plus courts. **Enfin il paraît important de proposer aux moins de 6 ans des jeux dans lequel ils pourront se construire (jeux d'imitation, jeux d'identification).** Les activités sportives doivent favoriser la découverte de leur corps et de leurs compétences.

Il faut être à l'écoute pour les comprendre, leur apprendre les règles de vie en collectivité, les aider à faire des choix, développer leur imagination et pratiquer de nouvelles activités.

L'ALSH se déroulant dans les locaux de l'école maternelle primaire nous utilisons le matériel adapté à leur tranche d'âge (lits, chaises, tables, sanitaire...). Les locaux sont aménagés de façon que l'enfant se repère facilement pour retrouver les sanitaires, le coin repos, le lieu d'activité....

➤ **Rôle de la Directrice :**

- Garantir le bon fonctionnement de l'ALSH et de la réglementation de la DDCS
- Accueil des parents et des enfants le matin
- Être disponible au moment de l'accueil du soir si les parents ont besoin de s'entretenir avec la directrice
- Garantir la mise en œuvre du projet pédagogique
- Moteur de l'équipe d'animation
- Coordonner l'ensemble du personnel de la structure
- Suivi de la stagiaire BAFA et/ou des bénévoles
- Gérer le budget et le matériel pédagogique

- Gère les problèmes liés au fonctionnement de l'ALSH
- Relations avec la Mairie, l'équipe, les parents et les intervenants
- Evaluation des animateurs
- Travail administratif (présence des enfants, organisation des sorties, lien avec entreprise de restauration, gestion du budget, traitement des états de présences dans le logiciel parascol...)
- Garante de la sécurité physique et morale des enfants
- Soumise au devoir de réserve et doit faire attention au respect de ce dernier au sein de son équipe.

➤ **Rôle de l'Assistante sanitaire**

- Pointage des fiches sanitaires
- Suivi des fiches sanitaires (vérification concernant les allergies, les intolérances alimentaires et les recommandations des parents...)
- Classement des fiches sanitaires par ordre alphabétique selon le prénom de l'enfant
- Communication à l'ensemble de l'équipe s'il y a des enfants allergiques
- Tenir les trousse de secours à jour (avant, pendant et après la session)
- Distribution des médicaments aux enfants sous traitement en s'assurant qu'il y ait une ordonnance
- Vérification de la bonne tenue du cahier d'infirmerie
- Préparation des fiches sanitaires avant chaque sortie (lorsque la sortie concerne l'ensemble du groupe) et rangement dans les boîtes par ordre alphabétique au retour

➤ **Rôle de l'animateur :**

L'ANIMATEUR DEVRA ETRE DISPONIBLE, TOLERANT, RESPECTUEUX, DE BONNE HUMEUR ET AGREABLE. FAIRE EN SORTE QUE L'ENFANT PASSE DE BONNES VACANCES

L'animateur est responsable, il a fait le choix de s'investir. Cela inclut donc de la disponibilité pour préparer en amont le projet d'animation, les grilles d'activités en cohérence avec le projet pédagogique, les décors et la mise en place des locaux.

Il est le référent pour les enfants, Il devra montrer l'exemple. Il sera à l'écoute, veillera à la sécurité morale, physique et affective des enfants, elle sera attentive à leurs besoins et à leurs demandes. Il sera le moteur auprès des enfants dans le déroulement de l'activité.

L'animateur doit toujours se poser la question : Qu'est-ce que l'activité apportera aux enfants ?

❖ **Etre capable d'animer un groupe d'enfants**

Par exemple :

- **Expliquer clairement aux enfants l'activité**, demander l'avis aux enfants et **leur présenter un modèle.**
- Laisser de la liberté dans la réalisation de l'activité et **ne pas faire à la place de l'enfant.**
- Gérer **le temps.**
- **Adapter l'activité en fonction des tranches d'âges** ou des difficultés rencontrées lors de la préparation.
- **Maîtriser** l'activité proposée.
- Proposer des jeux, des chants et/ou des moments d'échanges lors des regroupements.
- **Proposer et s'adapter** quand une activité ne fonctionne pas.
- Adapter l'activité en fonction de la météo.
- **Ranger le matériel avec les enfants** avant de les laisser rejoindre les coins permanents
- Savoir adapter ses compétences et son discours en fonction des tranches d'âge.
- **Respecter les enfants** en tant qu'individu à part entière.

❖ Etre capable de travailler en équipe

Par exemple :

- **Se concerter avec l'ensemble de l'équipe** pour l'élaboration des plannings afin de varier les activités dans le genre comme dans l'intensité
- Exprimer ses compétences, ses besoins et faire des propositions
- **Communiquer** avec ses collègues (animateurs, stagiaire et direction)
- **Savoir se remettre en question** et avoir un positionnement sur son action
- Poser des questions en cas de difficultés et d'incompréhension
- **Participer et s'investir** dans les activités communes (grands jeux, préparation, veillée...)
- **Respecter** la vie collective

❖ Etre capable de prendre des responsabilités

Par exemple :

- **Prendre des initiatives**
- Respecter les règles de vies et de sécurité
- **Animer seule** un groupe d'enfants
- Rechercher des idées d'activités
- **Etre dynamique** pendant les réunions de préparation jusqu'au dernier jour de la session
- **Etre à l'écoute** des parents

**L'ANIMATEUR DEVRA ETRE DISPONIBLE, TOLERANTE, RESPECTUEUSE, DE BONNE HUMEUR ET AGREABLE.
FAIRE EN SORTE QUE L'ENFANT PASSE DE BONNES VACANCES**

➤ Démarche :

Faire de l'animation ce n'est pas faire de la garderie mais partager quelque chose avec l'enfant, l'accompagner dans ses découvertes, lui permettre de s'exprimer tout en s'amusant et en étant actif.

L'enfant est une personne à part entière. Le rôle de l'animatrice est de lui donner les moyens pour faire, laisser-faire et faire avec. Il faut faire attention de ne pas faire à la place de l'enfant

Il faut considérer que chaque enfant est différent ; il a des envies et des besoins différents. L'ALSH est un lieu pour apprendre à partager. C'est l'endroit où il doit trouver des outils pour apprendre à gérer son temps libre. L'ALSH est un endroit où les enfants se côtoient, s'entraident et s'encouragent.

➤ L'activité :

L'activité n'est qu'un moyen, ce n'est pas une finalité. L'adulte n'est pas indispensable, il n'est qu'un moyen de progresser et de découvrir (il vaut mieux une réalisation qui nous semble moins jolie mais faite par l'enfant)

L'activité doit être structurée en respectant les rythmes de chacun et respecter le thème de la session. L'accueil et les moments de vie quotidienne restent aussi des temps d'activités.

L'enfant doit pouvoir choisir s'il en a les moyens. Pour cela, il faut créer un endroit d'information libre d'accès aux enfants.

L'activité devra susciter à un épanouissement global des enfants en tenant compte de leurs demandes pour les impliquer dans le projet. **L'activité parfaite n'existe pas, on vous demande juste de croire en ce que vous faites !**

➤ Organisation de l'activité :

Un panel d'activité est présenté tous les jours aux enfants, ils choisissent et s'inscrivent dans l'activité qu'ils désirent faire.

Le fait de mélanger toutes les tranches d'âges permet aux plus grands de venir en aide aux plus jeunes. Ce qui permet de responsabiliser les plus âgés face au plus jeunes et de favoriser l'entraide et la prise d'initiative.

Un enfant ou un groupe ont une envie, une idée ou un projet l'animatrice est là pour aider les enfants à faire aboutir leur projet.

Les coins permanents sont des lieux mis à la disposition des enfants pour développer leur autonomie. Il y a des contraintes d'utilisation comme le rangement, le respect du matériel mis à disposition.

Pour le bon déroulement de l'activité, l'animatrice devra :

- **Préparer consciencieusement ses activités (réalisation d'un modèle et calculer le temps de réalisation) ; les maîtriser et prévoir le matériel dont il aura besoin afin de réaliser son activité.**
- **Et surtout prendre du plaisir et jouer avec les enfants en déterminant les limites à ne pas franchir.**
- **Prendre en considération la législation**

CONSIGNES DIVERSES

- L'alcool est interdit tant aux jeunes qu'à l'ensemble de l'équipe dans l'exercice de leur travail.
- Le tabac est interdit dans les locaux et dans les espaces non couverts (cours, jardin) de l'ALSH à n'importe quel moment de la journée devant les enfants.
- L'auto-stop est interdit sauf en cas d'urgence, si c'est le seul moyen de secourir un jeune.
- La drogue est strictement interdite.
- Chaque animateur veillera à avoir une tenue correcte (tant au niveau vestimentaire que du vocabulaire) devant les enfants.
- L'utilisation du portable est interdite devant les enfants durant les moments d'activités ou de non activité sauf en cas de nécessité.
- Lors de prise de photo, s'assurer que les parents ont donné l'autorisation du droit à l'image.
- Les photos devront être prises par la directrice ou les permanents

➤ **Soins hygiène :**

Les menus sont proposés et préparés par la société de restauration mais c'est la directrice qui les définit de façon équilibrée en respectant les régimes alimentaires.

Nous aurons un suivi des enfants grâce aux fiches sanitaires. Elles se trouvent dans un classeur classé par ordre alphabétique, au bureau. Elles sont remises à la directrice au moment de l'inscription (aucune inscription ne sera faite sans la fiche sanitaire arrêter du 20 février 2003)

En cas de traitement aucun médicament ne pourra être donné à un enfant sans ordonnance et sans l'autorisation parentale

Les trousse de secours contiennent une liste indiquant les différents produits qui doivent s'y trouver. L'assistant sanitaire gère le stock et prépare les trousse de secours avant chaque sortie mais les animatrices doivent tout même contrôler chaque trousse avant le départ et la compléter si ce n'est pas le cas. Si l'assistant sanitaire ne participe à la sortie la trousse de secours et les fiches sanitaires seront préparées par une animatrice titulaire de l'AFPS ou PSC1.

Chaque trousse contient des gants en latex qui doivent être utilisés par toute personne lorsqu'elle soigne une petite plaie. Une pochette plastique permet de stocker les compresses et les gants souillés jusqu'à la prochaine poubelle...

L'infirmerie est installée par l'assistante sanitaire (ou la directrice) qui organise les trousse de secours, la pharmacie et le local. **Tout soin doit être effectué par les animatrices titulaires de l'AFPS ou PSC1.**

**L'assistant sanitaire est garant des fiches sanitaires et des trousse de secours.
Chaque intervention sur un enfant doit être notée dans le cahier d'infirmerie.**

Lorsqu'un enfant se blesse et si vous avez le moindre doute sur la gravité de l'accident, il faut surtout penser à ne pas aggraver la situation. Relever un enfant qui a fait une mauvaise chute, appliquer un produit dont on ne connaît pas, les effets ou tout autres gestes dont vous n'êtes pas sûr sont à proscrire. Une liste de numéros de téléphones importants ou un autre animateur titulaire de AFPS ou PSC1 sont là pour vous

aider en cas de doute. N'hésitez pas à faire appel aux compétences de gens formés plutôt que d'avoir un geste regrettable. Il vaut toujours mieux prendre trop de précautions que pas assez....

Les parents seront informés par la directrice de tous problèmes survenus dans la journée

Sécurité solaire :

Les enfants face au soleil doivent faire l'objet d'une attention particulière. **Eviter les expositions entre 12h et 16h**, porter un chapeau, porter un tee-shirt obligatoirement et des lunettes de soleil, appliquer une crème solaire haute protection et renouveler l'application, particulièrement après les baignades et boire régulièrement.

Piqures de tiques :

Etre vigilant aux piqures de tiques lors des activités et sorties se déroulant en pleine nature ou en forêt

Une tique est un petit acarien de couleur sombre, de la taille d'une tête d'épingle. On peut trouver des tiques durant toute l'année. Elle se loge en générale au niveau des plis du coude, derrière les genoux, sous les aisselles, dans le cuir chevelu, derrière les oreilles....

Que faire en cas de piqure de tique ?

Retirer la tique à l'aide d'un tire-tique le plus vite possible (la tirer au plus près de la peau)

Eviter d'appliquer tout produit, qui risque de faire régurgiter la tique et d'accroître ainsi le risque d'infection.

Eviter le contact direct des doigts avec la tique car des petites blessures aux doigts favorisent la pénétration des germes.

Toujours faire suivre d'une désinfection à l'alcool le point de piqure après arrachage.

Que faire après avoir retiré la tique ?

Une fois la tique retirée, il faut consigner précisément dans le registre de soin la date de la piqure ainsi que la zone du corps concernée.

Observer la peau et assurer vous que les symptômes typiques de l'infection de Lyme n'apparaissent pas dans les 7 jours qui suivent la morsure : auréole rouge autour du point de morsure, fièvre, symptôme de grippe, etc. Surveiller la zone piquée pendant un mois

Consultez un médecin, il vous prescrira des antibiotiques pendant 15 jours environ